

## PROCES VERBAL

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 23 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Sylvie LARROCHELLE**, Maire.

**Étaient présents** : Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Mme Corinne CIBIN, Mr Guy LALOO, Mme Chantal LATERRADE, Mme Patricia PEBROCQ, Mr Philippe POSE, Mr Benjamin ALVES

**Absents excusés** : Mr François ANTONY, Mr Thierry LAGAHE, Mr Bertrand BACQUET (pouvoir à Mme LARROCHELLE), Mr Pierre NIPOU,

**Absent** : Mme Cécile BOTHUA, Mme Bénédicte BOURGUINAT

Mme PEBROCQ Patricia a été élue secrétaire de séance, conformément à la loi.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Locaux associatifs : subvention conseil département
- Demande subvention : aménagement sécurité abris bus
- Collecte déchets lieux publics SIECTOM
- Révision tarif cantine
- Fêtes locales
- Divers

#### 0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2024.

#### 1- Délibération n° 2024-2307-01 : FINANCES PUBLIQUES

##### TARIFS CANTINE

Le Maire invite le Conseil Municipal à réévaluer le tarif du repas à la cantine.

Le Maire informe le Conseil Municipal que par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix des cantines scolaires, le taux de révision est désormais fixé par la collectivité locale :

Oùï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**CONSIDERANT** qu'actuellement le prix du repas à la cantine est de 3.80 € pour les enfants résidant dans la Commune, de 4.25 € pour les enfants ne résidant pas dans la Commune et de 5.00 € pour les enseignants et intervenants extérieurs,

CONSIDERANT que le prestataire qui fournit les repas augmente ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

- **FIXE** les tarifs du repas à la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :
  - pour les enfants résidant dans la Commune à 4.20 € ;
  - pour les enfants ne résidant pas sur la Commune à 4.67 € ;
  - pour les enseignants et intervenants extérieurs à 5.50 € .

## **2- Délibération n° 2024-2024-2307-02 : FINANCES PUBLIQUES**

### **DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE SECURISATION ARRET DE BUS SCOLAIRE RD 222/ROUTE D'ANOS**

Madame le Maire informe que des travaux de sécurisation de l'arrêt de bus scolaire situé à l'intersection de la RD 222 avec la route d'Anos sont nécessaires pour réduire la vitesse des véhicules.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5420.00 euros HT (6504.00 euros TTC);

Il est donc indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour cette opération.

Considérant que le plafond du montant des travaux H.T d'aménagement d'aires d'arrêt subventionnable est de 12 000 euros H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à réaliser les travaux dès que possible.

SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de sécurité (dotation amende de police).

AUTORISE le Maire à signer toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

### **Locaux associatifs**

Une demande de subvention a été faite auprès du CD 64 pour les travaux de l'ancien bar restaurant (2<sup>ème</sup> phase locaux associatifs). Ce dossier est retenu et peut bénéficier d'un taux de subvention de 40 % du coût HT + 10 % de bonification (rénovation globale et performance). Compte tenu du gel temporaire des aides par le CD 64 à compter du 7 juin 2024 et de ses disponibilités budgétaires, le conseil municipal décide d'attendre la fin de l'année pour statuer

### **Demande de subvention aménagement sécurité**

Coût HT de l'aménagement : 5420 € HT

Dépôt d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

### **Collecte déchets lieux publics SIECTOM**

Le conseil municipal est d'accord pour équiper la Maison Pour Tous et l'aire naturelle, de

poubelles ou équipements de collecte des emballages ménagers, pour conserver une qualité e tri. Il souhaite également la pose d'une colonne « verre » à la maison Pour Tous.

Fêtes locales : les 23, 24 et 25 août 2024, vin d'honneur à l'aire naturelle si beau temps :  
toasts et vin blanc

**Divers :**

- Voirie : les travaux impasse Loncouat sont terminés. Il reste des têtes de ponts à faire.

Fin de séance : 20H30

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 2

Liste des membres présents :

Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Mme Corinne CIBIN, Mr Guy LALOO, Mme Chantal LATERRADE, Mme Patricia PEBROCQ, Mr Philippe POSE, Mr Benjamin ALVES

<p><b>Signature du Maire :</b></p> 	<p><b>Signature du secrétaire de séance :</b></p>
--	---

